

ANNEXE à la délibération n° 044-2025 du 12/12/2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 071-217104686-20251212-D044_2025-AU

TARIFS VAISSELLE ET MATERIEL SALLE DES FETES

Lieu	Désignation	Tarif unitaire en cas de casse ou de perte
BAR	Percolateur	180 €
	Bouilloire électrique	40 €
	Tire-bouchon décapsuleur	5 €
	Coupe à champagne	2 €
	Verre ballon	2 €
	Verre ordinaire	2 €
	Tasse à café	3 €
	Mug à tisane	3 €
	Pichet en grès	15 €
	Pot à eau en verre	10 €
	Entonnoir Inox	15 €
	Pot à lait	10 €
	Sucrier Inox	5 €
	Plateau de service	10 €
TOILETTES	Table à langer	300 €
CUISINE	Micro-ondes	200 €
	Plateau micro ondes	30 €
	Assiette plate	4 €
	Assiette creuse	4 €
	Assiette à fromage	4 €
	Couteau	2 €
	Fourchette	2 €
	Cuillère à soupe	2 €
	Cuillère à café	2 €
	Couteau à steak	3 €
	Trancheuse à pain	20 €
	Plat Inox rond	20 €
	Panière à pain Inox	10 €
	Saladier en verre	10 €
	Econome	3 €
	Couteau à légumes	12 €
	Gros couteau à viande	20 €
	Gros couteau à pain	15 €
	Fourchette à viande inox	15 €

ANNEXE à la délibération n° 044-2025 du 12/12/2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 071-217104686-20251212-D044_2025-AU

SLOW

TARIFS VAISSELLE ET MATERIEL SALLE DES FETES

Lieu	Désignation	Tarif unitaire en cas de casse ou de perte
CUISINE	Paire de ciseaux	5 €
	Décapsuleur	5 €
	Tire-bouchon	5 €
	Cuillère à service inox	5 €
	Pince à aliments	10 €
	Fouet	10 €
	Spatule Inox	15 €
	Petite louche à sauce	10 €
	Plat Inox ovale	30 €
	Casserole petite	50 €
	Casserole moyenne	65 €
	Casserole grande	80 €
	Couvercle chaudron	30 €
	Grosse marmite alu	200 €
	Planche à découper	40 €
	Louche moyenne	15 €
	Grosse louche	20 €
	Grosse cuillère à sauce	10 €
SCENE	Lecteur DVD	100 €
	Platine CD	300 €
	Table de mixage	500 €
	Micro	150 €
	Câble PC	30 €
SALLE	Enceinte	600 €
	Ecran de projection	2 400 €
	Vidéoprojecteur + Objectif	4 700 €
	Chaise	60 €

Rappel : le matériel de vidéoprojection reste uniquement à dispositions des associations. Selon l'article "3-Responsabilité" du règlement de mise à disposition de la Salle des Fêtes, les frais de remise en état pour cause de dégradations seront entièrement à la charge du locataire.

